



Ville de
POIX DU NORD

République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 03 AVR 2026
ID : 059-215904640-20260330-DELIB_2026_015-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE MEMBRES :</u>		
En exercice 19	Présents 19	Votants 19
Date de la convocation : 24/03/2026		
Date d'affichage : 03 AVR 2026		
Numéro de la délibération : DELIB_2026_015		

SEANCE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Julien LEPOLARD, Maire.

Etaient présents : M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Lionel SOIGNEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, M. Guillaume HAUTCOEUR, M. Mathis JEUNE, Mme Alice NAVEAU RONCHIN, Mme Julie BETHENCOURT, Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON, M. René LECUYER, Mme Carole GARCIA, M. David LEDUC.

Secrétaire de séance : Mme Callysta DUPONT

Objet : Création de deux postes en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le maire informe que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de créer les postes nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu :

- de l'absence d'un agent titulaire affecté aux espaces verts et afin de garantir la qualité de leur entretien, il est indispensable d'augmenter le personnel dédié en fonction de la charge de travail, particulièrement à cette période de l'année ;
- du fait que le contrat de l'agent contractuel chargé de l'entretien des bâtiments scolaires et périscolaires prend fin le 31 mai 2026, alors que cette mission doit être assurée jusqu'au 31 juillet 2026,

il apparaît nécessaire de renforcer les effectifs du service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
19		

décide de créer :

- un poste en CDD à hauteur de 35h/semaine du 1^{er} avril au 31 juillet 2026
- un poste à hauteur de 21h30/semaine du 1^{er} juin au 31 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03 AVR 2026

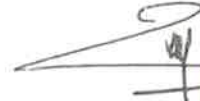
ID : 059-215904640-20260330-DELIB_2026_015-DE

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,
Certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Callysta DUPONT



Le maire,
Julien LEPOLARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 03 AVR 2026
Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.